

Me Annie-Claude Lafond
Ligne directe: (514) 987-6679
Courriel: aclafond@belleaulapointe.com

Le 19 juillet 2012

PAR SDE ET PAR POSTE

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, place Victoria, 2^e étage
Bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

**Objet : Demande de budget additionnel pour le Fonds en efficacité énergétique de Gaz
Métro pour l'exercice financier 2011-2012/ R-3808-2012
Notre dossier : 2474.017**

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre procédurale publiée sur le site de la Régie de l'énergie (la « Régie ») dans le dossier mentionné en rubrique annonçant que la Régie traitera la demande sur dossier et que les intervenants au dossier tarifaire R-3752-2011 pourront soumettre leurs observations écrites relatives au présent dossier pour le 19 juillet 2012.

Tout comme l'Union des consommateurs (« UC »), Option consommateurs (« OC ») est préoccupée par le dépassement budgétaire faisant l'objet de la présente demande dans la mesure où ce dépassement affecte la répartition du solde résiduel du FEÉ au 30 septembre 2012 entre les différentes catégories de clientèles contributives (CII vs résidentielle).

La proposition de SCGM soulève la possibilité que la répartition du solde résiduel par catégorie de clientèle contributive pourrait être inconsistante avec la méthodologie de répartition des coûts approuvée pour les programmes du FEÉ. La méthodologie de répartition des coûts des programmes du FEÉ est basée sur le principe de l'utilisateur-payeur, c'est-à-dire que les coûts des programmes d'efficacité énergétique sont répartis par catégorie de clientèle selon des proportions se rapprochant du prorata des contributions respectives de la clientèle résidentielle et CII. En conséquence, OC demande respectueusement à la Régie d'évaluer l'adéquation de tout changement dans la méthodologie de répartition du solde résiduel du FEÉ qui pourrait découler de l'implantation de la proposition de SCGM dans la présente cause.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.

(s) Annie-Claude Lafond

Annie-Claude Lafond

ACL/cc

c.c. Me Vincent Regnault, Gaz Métro
Option consommateurs